
**ANNEXE A LA DECISION N° 2022-241
MODIFIANT LA DECISION N°2020-089 PORTANT INSTALLATION
DU COLLEGE DE DEONTOLOGIE DU CHU DE TOULOUSE**

Les membres du collège de déontologie précisés par la présente annexe de la décision modificative N°2022-241 sont nommés comme suit :

Un Juriste Universitaire, Professeur des Universités, désigné par le Directeur Général :

- Mme Isabelle POIROT-MAZERES, Professeur de droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole, à l'Institut Maurice Hauriou et Directrice adjointe de l'IFERISS (Faculté de médecine de Toulouse) ;

Un Directeur d'Hôpital, au titre du GHT de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest, désigné par le Directeur Général :

- M. Olivier RASTOUIL ;

Un Praticien Hospitalier en position d'activité ou de retraite, représentant l'UFR santé désigné par le Doyen des Facultés de Santé de Toulouse :

- M. le Professeur Norbert TELMON ;

4 Praticiens Hospitaliers en position d'activité ou de retraite, désignés par la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement (PCME) :

- Mme le Docteur Claire THALAMAS ;
- M. le Professeur Jacques LAGARRIGUE ;
- M. le Professeur Jean-Michel SENARD ;

- Un poste en cours de désignation par la PCME à date de l'annexe.

Le Directeur des Affaires Juridiques du CHU de Toulouse :

- M. Mickaël DELEPAUL ;

Le Directeur de Cabinet du CHU de TOULOUSE :

- Mme Geneviève HUC ;

La durée de l'ensemble des mandats des membres du présent Collège de Déontologie débute à compter du 1^{er} septembre 2022, avec la présente annexe ci-jointe.